

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 10 février 2011 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Guillaume Bouvrette, Tom Whitton, Suzette Bigras,  
Mario St-Charles, James McAllister, Nathalie Chayer

Nicolas Bouchard, directeur général  
M<sup>e</sup> Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h02.  
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2011-02-10.029 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbaux de la séance extraordinaire et ordinaire du 13 janvier 2011**

---

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance extraordinaire et ordinaire tenue le 13 janvier 2011, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2011-02-10.030 D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance extraordinaire et ordinaire tenue le 13 janvier 2011, tels que déposés.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Nomination de monsieur Alex Green au Comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT le désistement d'un membre du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande la nomination de monsieur Alex Green, résidant de la ville, à titre de membre dudit comité ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2011-02-10.031**

DE NOMMER monsieur Alex Green comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

D'AUTORISER monsieur Alex Green à exercer ses fonctions en conformité avec les dispositions du règlement régissant le comité consultatif d'urbanisme, et ce, à compter du 10 février 2011.

**ADOPTÉE**

**2.2 Nomination de monsieur Michel Beauchemin à la Commission sur la circulation et la toponymie**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes est dotée d'une Commission sur la circulation et la toponymie ;

CONSIDÉRANT le désistement d'un membre de cette Commission ;

CONSIDÉRANT que la Commission sur la circulation et la toponymie recommande la nomination de monsieur Michel Beauchemin, résidant de la ville, à titre de membre bénévole de ladite Commission ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2011-02-10.032**

DE NOMMER monsieur Michel Beauchemin comme membre bénévole à la Commission sur la circulation et la toponymie.

**ADOPTÉE**

**2.3 Signalisation routière – Installation de panneaux d’arrêt obligatoire à l’intersection de la 20<sup>e</sup> avenue et du boulevard du Lac**

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission de la circulation et de la toponymie daté du 2 février 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

2011-02-10.033

D’INSTALLER deux panneaux d’arrêt obligatoire sur le boul. du Lac, à l’intersection de la 20<sup>e</sup> avenue, dans les deux directions.

**ADOPTÉE**

**2.4 Nomination du conseiller James McAllister à titre de responsable pour le conseil de la révision du plan des mesures d’urgence**

CONSIDÉRANT que la Ville a l’obligation légale de disposer d’un plan des mesures d’urgences en cas de sinistre ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un Comité afin d’actualiser le plan des mesures d’urgences ;

CONSIDÉRANT l’intérêt de monsieur James McAllister pour la présidence dudit Comité ;

CONSIDÉRANT l’expérience professionnelle pertinente de monsieur James McAllister ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2011-02-10.034

DE NOMMER le conseiller James McAllister à titre de responsable pour le conseil de la révision du plan des mesures d’urgence.

**ADOPTÉE**

**2.5 Versement d’aide financière - Sentier de patins sur la Rivière des Milles Iles à la hauteur de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT le rapport de la responsable du cabinet du maire, madame Fabienne Côté, daté du 2 février 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2011-02-10.035** D'OCTROYER une contribution financière de 1 500 \$ à monsieur Michel Ferland, dans le cadre de l'aménagement et l'entretien d'un sentier de patin sur la rivière des Milles Iles à la hauteur de Deux-Montagnes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.593.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.6 Versement d'aide financière - Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 2 février 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

**2011-02-10.036** D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Fondation du cœur du Québec	100 \$
Centre de prévention Le Faubourg	150 \$
Chambre de commerce et d'industrie St-Eustache/Deux-Montagnes/Ste-Marthe	169.31\$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires 02.111.00.970, 02.111.00.494 et 02.691.00.699.

**ADOPTÉE**

**2.7 Appui à la demande de subventions de l'École des Mésanges auprès du Fonds éco-municipalité IGA et du Fonds éco-écoles**

CONSIDÉRANT que l'École des Mésanges veut se doter d'un lave-vaisselle commercial et de vaisselles durables ;

CONSIDÉRANT que ce projet est une initiative du Conseil des jeunes ;

CONSIDÉRANT que des demandes de subventions ont été transmises au Fonds éco-municipalité IGA et au Fonds éco-écoles.

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2011-02-10.037** D'APPUYER les demandes de subventions de l'École des Mésanges auprès du Fonds éco-municipalité IGA et du Fonds éco-écoles.

**ADOPTÉE**

## **2.8 Février – mois du cœur**

---

La Ville de Deux Montagnes affiche son cœur ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes démontre sa préoccupation pour la santé cardiovasculaire de ses concitoyens sachant que les maladies cardiovasculaires sont la cause d'un décès sur trois au Québec ;

CONSIDÉRANT la Fondation des maladies du cœur du Québec comme un organisme bénévole voué à l'élimination des maladies du cœur et des accidents vasculaires cérébraux (AVC) ainsi qu'à la réduction de leur impact ;

CONSIDÉRANT QUE cette fondation contribue activement à l'avancement de la recherche et sa mise en application, à la promotion de modes de vie sains et à la représentation auprès des instances responsables des politiques de santé ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes ;

En ma qualité de maire et appuyé par tous les membres du conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes ;

JE PROCLAME « FÉVRIER, MOIS DU CŒUR » ET J'ENCOURAGE LES MEMBRES DU CONSEIL ET TOUTE LA POPULATION À «AFFICHER SON CŒUR en appuyant les projets de financement et de recherche dans le domaine.

## **2.9 Tenue d'une assemblée de consultation concernant le projet de construction d'immeubles à condominium sur un terrain situé au sud du chemin d'oka, entre la 26e avenue et la 28e avenue**

---

Considérant la situation financière actuelle de la Ville de Deux-Montagnes ;

Considérant l'importance de générer de nouveaux revenus afin de diminuer le fardeau fiscal des citoyens ;

Considérant que l'implantation de nouveaux projets de développement immobilier contribuerait à augmenter les revenus de la ville ;

Considérant qu'un terrain situé au sud du Chemin d'Oka, entre la 26e avenue et la 28e Avenue, est à développer ;

Considérant que le propriétaire du terrain a déposé à la ville une proposition de développement par la construction d'immeubles à condominium de trois étages ;

Considérant que ce terrain est présentement zoné pour des immeubles résidentiel unifamilial de deux étages et demi ;

Considérant que le projet du promoteur génèrerait des revenus de taxes de plus de 110 000 \$ par année pour la Ville, contrairement à environ 45 000 \$ de revenus pour des constructions selon le zonage actuel ;

Considérant que le Comité citoyen de développement de la Ville s'est penché sur le projet et ne se sentait pas à l'aise, étant donné le débat politique entourant ce terrain et le manque d'information, jugeant pour plusieurs que ce n'était pas le mandat du comité, et a donc rejeté ce projet de façon majoritaire ;

Considérant qu'une pétition de 342 citoyens concernés a été déposée au conseil municipal ;

Considérant qu'une importante partie de l'argumentaire de cette pétition était fautive ;

Considérant que les membres du conseil municipal ont analysé la proposition et estiment qu'il est de leur devoir, dans les circonstances, d'obtenir l'avis des citoyens concernés sur le nouveau projet du promoteur ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout projet de modification de zonage doit être soumis à la consultation publique ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et majoritairement résolu

2011-02-10.038

DE TENIR une assemblée de consultation publique pour exposer et expliquer le projet de construction d'immeubles à condos sur un terrain situé sur le chemin d'Oka, entre la 26<sup>e</sup> et la 28<sup>e</sup> avenue, présenté par Gestion Benoit Dumoulin, à la date, à l'heure et à l'endroit déterminés par le greffier.

Pour la proposition	Mario St-Charles Suzette Bigras Tom Whitton James McAllister Nathalie Chayer
Contre la proposition	Guillaume Bouvrette

### ADOPTÉE

#### **3. Comités, commissions, régie**

##### **3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2011 ;

#### **4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h15. 10 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h08.

**5. Règlements municipaux**

**5.1 Avis de motion –Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'élaboration d'un plan directeur du réseau pluvial des bassins versants de la Rivière des Mille Îles et du Lac des Deux-Montagnes**

Madame Suzette Bigras donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'élaboration d'un plan directeur du réseau pluvial des bassins versants de la Rivière des Mille Îles et du Lac des Deux-Montagnes.

**5.2 Avis de motion –Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection de l'édifice de la Cour municipale commune de Deux-Montagnes**

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection de l'édifice de la Cour municipale commune de Deux-Montagnes.

**5.3 Avis de motion –Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection de l'Hôtel de ville**

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection de l'Hôtel de ville.

**5.4 Avis de motion –Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection à la bibliothèque municipale de Deux-Montagnes**

Madame Suzette Bigras donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection à la bibliothèque municipale de Deux-Montagnes.

**5.5 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 1125.01, concernant la circulation, la signalisation et le stationnement**

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement numéro 1125.01, concernant la circulation, la signalisation et le stationnement.

Ce règlement aura notamment pour objet d'interdire le stationnement sur la 18<sup>e</sup> avenue, entre le chemin d'Oka et la rue de Normandie, de modifier la définition de véhicule lourd.

**5.6 Adoption – Règlement n° 1412 – Règlement établissant la tarification des biens, services ou activités pour l'année 2011**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de prévoir les tarifs pour les services offerts par la Ville, pour l'année 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2011-02-10.039

D'ADOPTER le règlement n° 1412 intitulé « *Règlement établissant la tarification des biens, services ou activités pour l'année 2011* ».

**ADOPTÉE**

**5.7 Adoption – Règlement n°1415 – Règlement modifiant le règlement n° 1263.06 sur l'administration des finances**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de diminuer le montant de la délégation du directeur général ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2011-02-10.040

D'ADOPTER le règlement n° 1415 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 1263.06 sur l'administration des finances* ».

**ADOPTÉE**

**5.8 Adoption – Règlement n° 1416 – Règlement modifiant le règlement d'emprunt n°1053.99 prévoyant des travaux d'éclairage sur la 19<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Guy et le Boulevard de Deux-Montagnes, ainsi que des honoraires professionnels, diverses contingences et les frais de financement, impliquant un emprunt à long terme au montant de 94 000\$**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de modifier la clause de taxation de façon à répartir le coût des travaux en fonction de 2 bassins de taxation ;



IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2011-02-10.041

D'ADOPTER le règlement n° 1416 intitulé « *Règlement modifiant le règlement d'emprunt n°1053.99 prévoyant des travaux d'éclairage sur la 19<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Guy et le Boulevard de Deux-Montagnes, ainsi que des honoraires professionnels, diverses contingences et les frais de financement, impliquant un emprunt à long terme au montant de 94 000\$* ».

**ADOPTÉE**

**5.9 Adoption – Règlement n° 1417 – Règlement décrétant un emprunt et des travaux pour l'entretien des égouts sanitaires et pluviaux**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 234 500 \$ pour les travaux d'entretien des égouts sanitaires et pluviaux, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville.

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2011-02-10.042

D'ADOPTER le règlement n° 1417 intitulé « *Règlement décrétant un emprunt et des travaux pour l'entretien des égouts sanitaires et pluviaux* ».

**ADOPTÉE**

**5.10 Adoption – Règlement n° 1418 – Règlement décrétant un emprunt et des travaux d'inspection aux essais de fumée du réseau d'égout**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2011-02-10.043** D'ADOPTER le règlement n° 1418 intitulé « *Règlement décrétant un emprunt et des travaux d'inspection aux essais de fumée du réseau d'égout* ».

**ADOPTÉE**

**Administration**

**6 Finances**

**6.1 Dépôt de la liste des chèques émis - Janvier 2011**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2011 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	2 142 639,26 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	311 471,82 \$

**6.2 Régime complémentaire de retraite des employés**

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2011-02-10.044** D'AUTORISER le paiement à Fiducie Desjardins de la somme de 136 778,58 \$ à titre de remboursement des sommes dues au 31 décembre 2010 en vertu d'obligations émises relativement au Régime complémentaire de retraite des employés de la ville.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.921.01.840.

**ADOPTÉE**

**6.3 Contrat avec Supportech pour l'acquisition de dix (10) ordinateurs**

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2011-02-10.045** D'ACQUÉRIR auprès de Supportech Services Informatiques 10 ordinateurs, pour la somme de 8 590 \$, plus taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par la Fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

**ADOPTÉE**

**6.4 Contrat de services avec Perceptech inc. pour débits préautorisés des taxes municipales**

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2011-02-10.046** DE CONCLURE avec Perceptech inc. un contrat de services pour débits préautorisés des taxes municipales.

**ADOPTÉE**

**7. Greffé**

- 7.1** Dépôt de Procès-verbaux de correction ;
- a) 2011-001 – Modifiant la résolution n° 2010-12-09.367
  - b) 2011-002 – Modifiant le Règlement n° 1053.99
  - c) 2011-003 – Modifiant la résolution n° 2011-01-13.023

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose les procès-verbaux de correction n° 2011-001, 2011-002 et 2011-003.

- 7.2** Règlements hors cour – Poursuite en dommages de « La Personnelle Assurances » (C.Q. 700-22-018888-080) et « Desjardins Assurances » (C.Q. 700-22-018854-082)

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2011-02-10.047** D'ENTÉRINER l'entente de règlement hors cour intervenue dans les dossiers suivants :

- Desjardins Assurances Générales c. Ville de Deux-Montagnes, dans les dossiers de la Cour du Québec, portant le numéro 700-22-018854-082, pour la somme de 4 055 \$ en capital, intérêts et frais ;
- La Personnelle c. Ville de Deux-Montagnes, dans les dossiers de la Cour du Québec, portant le numéro 700-22-018888-080, pour la somme de 10 945 \$ en capital, intérêts et frais.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.191.00.995.

**ADOPTÉE**

**8. Ressources humaines**

**8.1 Engagement de personnel temporaire temps partiel au Service des loisirs et services communautaires – section bibliothèque**

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Johanne Chaput, datée du 27 janvier 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2011-02-10.048**

D'ENGAGER madame Tamara L. Lambert à titre de commis temps partiel temporaire, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-772-01-141.

**ADOPTÉE**

**8.2 Nominations au Service de police régionale de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim, datée du 17 janvier 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2011-02-10.049**

D'ENTÉRINER les nominations suivante au Service de police régionale de Deux-Montagnes, et ce, pour une durée indéterminée, à compter du 9 janvier 2011 ;

Stephan Blackman	Inspecteur
Yves Deslauriers	Sergent
Guillaume Ferland	Sergent
Maxime Racicot	Agent sénior
Charles Parenteau	Agent sénior

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-215-00-141.

**ADOPTÉE**

**8.3 Engagement de personnel temporaire au Service des Travaux publics**

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Denis Berthelette, directeur du Services des travaux publics, datée du 26 janvier 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2011-02-10.050** D'ENTÉRINER les engagements de personnel au Service des travaux publics suivant la liste annexée, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.321.00.141.

**ADOPTÉE**

**8.4 Embauche de personnel – Directeur des Loisirs et Services communautaires**

---

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

**2011-02-10.051** D'ENGAGER monsieur Martin Piché au poste de directeur des loisirs et Services communautaires, et ce à compter du 11 février 2011 suivant les conditions prévues au contrat de travail : le directeur général est autorisé à signer le contrat.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.721.00.141.

**ADOPTÉE**

**8.5 Engagement de personnel (hiver-été 2011) au Service des loisirs et services communautaires – section loisirs**

---

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2011-02-10.052** D'ENTÉRINER les engagements de personnel temporaire aux loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, le tout conformément aux recommandations de madame Johanne Chaput, des Loisirs et Services communautaires, datée du 31 janvier 2011.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.752.00.100.

**ADOPTÉE**

Services aux citoyens9. Urbanisme9.1 Demande d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2011-02-10.053

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	133, de Dieppe (Lot 1 606 545)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur en déclin de bois et vinyle de la façade par un revêtement de pierre collée de marque SureTouch sur la partie inférieure de la façade, et un revêtement de marque CanExel sur la partie supérieure de la façade et sur toute la surface des autres murs extérieurs, le tout de couleur beige, un remplacement des portes et fenêtres extérieures et du revêtement de la toiture
B)	1806, Labelle (Lot 1 974 101)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement actuel en déclin de bois sur tous les murs extérieurs par la pose d'un revêtement de marque CanExel de couleur amande sur la façade principale et les murs extérieurs latéral sud, et la pose d'un revêtement en déclin de vinyle, de couleur sable, sur les murs extérieurs arrière et latéral nord, le renouvellement et la pose de nouvelles portes et fenêtres extérieures, de couleur blanc

<p>C) 1812, Lakebreeze (Lot : 1 974 271)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement de la toiture actuelle à deux versants par une toiture à quatre versants. Sur le versant de la façade principale, le remplacement de la persienne centrale par deux persiennes disposées symétriquement, l'augmentation de la fenestration sur le versant arrière, la pose, sur les nouvelles portions des murs extérieurs exposés, d'un revêtement de vinyle agencé au revêtement existant de couleur beige et le renouvellement et la pose de nouvelles fenêtres extérieures, de couleur blanc</p>
<p>D) 625, Lepage (Lot 1 974 936)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'installation, sur la façade principale à l'étage, au-dessus de l'entrée principale, d'une nouvelle fenêtre d'une superficie de 36" de largeur X 42" de hauteur, de couleur blanc</p>
<p>E) 401, 5<sup>e</sup> avenue</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement sur fondation à l'arrière de 3,66m (12') de longueur par 4,57m (15') de largeur, sur deux étages, d'agrandissement de la partie avant du bâtiment par le prolongement de la partie avancée du bâtiment jusqu'à égalité de la façade secondaire, et par la construction d'un étage de 4.2m (13.7') de longueur et de 4.6m (15') avec l'installation d'un balcon au-dessus de l'entrée principale, le remplacement sur tous les murs extérieurs du revêtement actuel en déclin de bois par un revêtement de marque CanExel de couleur rouge campagne, au lieu de la couleur « sierra » tel que mentionné à la résolution no. 2010-12-09.368 du conseil municipal et le remplacement des portes et fenêtres extérieures</p>
<p>F) 2700, des Promenades (Lot : 1 974 067)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de modification de l'affichage par le remplacement du panneau de PVC actuel pour un nouveau panneau aux mêmes dimensions et aux couleurs actuelles de la bannière soit par le remplacement de la couleur du fond par le bleu foncé</p>

**ADOPTÉE**

**9.2 Acceptation d'une promesse d'achat de Wesley Peach d'une partie du lot 1 605 752 (partie de l'emprise de la rue Henri-Dunant)**

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2011-02-10.054** D'ACCEPTER la promesse d'achat d'une partie du lot 1 605 752 (partie de l'emprise de la rue Henri-Dunant) au prix de 15 \$ / pi<sup>2</sup>, plus les frais connexes, présentée par monsieur Wesley Peach, en date du 10 février 2011.

**ADOPTÉE**

**10. Travaux publics**

**10.1 Contrat de services avec GDG Environnement Itée, pour le contrôle biologique des moustiques pour la saison 2011 et la présentation d'une demande de certificat d'autorisation au MDDEP**

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2011-02-10.055** DE RETENIR les services de GDG Environnement Itée, pour le contrôle biologique des moustiques pour la saison 2011, au coût de 20 145,25\$, plus taxes ;

D'AUTORISER GDG Environnement Itée, à présenter, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le contrôle biologique des moustiques pour la saison 2011.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-470-00-499.

**ADOPTÉE**

**10.2 Contrat de services avec BSA Groupe-Conseil pour la préparation des plans et devis et de l'appel d'offres pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la 8<sup>e</sup> Avenue**

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Denis Berthelette, directeur du Service des travaux publics, daté du 2 février 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2011-02-10.056** DE RETENIR les services de BSA Groupe-Conseil pour la préparation des plans et devis et de l'appel d'offres pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la 8<sup>e</sup> avenue, au coût de 21 900 \$, plus taxes.



DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1401.

**ADOPTÉE**

**10.3 Contrat de services avec Urbacom consultants pour le projet de développement du terrain de l'aréna Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics, daté du 4 février 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2011-02-10.057

DE RETENIR les services d'Urbacom consultants, à titre de chargé de projet concernant le projet de développement du terrain de l'aréna Deux-Montagnes : au taux horaire de 85 \$ plus les frais de déplacement jusqu'à un maximum de 10 000 \$, plus taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.611.00.419.

**ADOPTÉE**

**11. Incendie**

**11.1 Adjudication de contrat pour la fourniture de 4 appareils de protection respiratoire (appel d'offres SI2011-001)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 2 fournisseurs pour la fourniture de 4 appareils de protection respiratoire ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 3 février 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 2 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Ron Hunt, directeur du Service de sécurité incendie en date du 4 février 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2011-02-10.058

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de 4 appareils de protection respiratoire à CSE Incendie et Sécurité, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 24 336 \$ plus les taxes applicables, suivant les documents d'appel d'offres (SI2011-001). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.225.00.725.

**ADOPTÉE**

**13. Deuxième période de questions spécifiques (sur un point à l'ordre du jour seulement)**

---

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h25. 5 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h45.

**14. Levée de la séance**

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2011-02-10.059 DE LEVER la présente séance à 21h45.

Signé *Marc Lauzon*  
\_\_\_\_\_  
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*  
\_\_\_\_\_  
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques